

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2021-DEC-33	Convention de partenariat « Communication » avec l'UAMC	<p>Art. 1 : Conclure un partenariat avec l'UAMC formalisant les engagements communs à promouvoir des actions de communication valorisant mutuellement l'image de chacun,</p> <p>Art. 2 : Signer la convention de partenariat correspondante,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2021-DEC-34	Fourniture et installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Valdallière	<p>Art. 1 : Attribuer le marché à l'entreprise BLC CONFORT pour un montant de 29 594,62 € HT,</p> <p>Art. 2 : Signer le marché ainsi que tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant,</p> <p>Art. 3 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2021-DEC-35	Soutien financier impayés de gaz _CCAS de Noues de Sienne	<p>Art. 1 : Attribuer une aide d'un montant de 500€, en complément de l'aide apportée par le CCAS de Noues de Sienne, portant ainsi un reste à charge du bénéficiaire de 340,20€,</p> <p>Art. 2 : Verser l'aide au CCAS de Noues de Sienne,</p> <p>Art. 3 : Signer la convention proposée,</p> <p>Art. 4 : Mettre en œuvre et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 5 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

Ces décisions sont consultables, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.




La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE